VOTEZ CFTC !
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

Élection CAP A

CADRES A

VOS RESPONSABILITÉS DOIVENT ÊTRE RECONNUES ET PROTÉGÉES

Réorganisations successives, responsabilités accrues, marges de manœuvre réduites, carrières qui plafonnent en fin de grille…

*En 2026, la **CFTC** veut replacer au centre du dialogue social l'extension du 100 % promus-promouvables à la catégorie A, un RIFSEEP équitable et une vraie reconnaissance de vos carrières !*

POUR UN NOUVEAU REGARD SUR LA CAP : VOTEZ !

La commission administrative paritaire (CAP) est l'instance consultative chargée d'examiner les décisions individuelles concernant les agents titulaires et stagiaires.

Organisée par catégorie (A, B, C), la CAP est compétente pour :

- ***Vos évaluations et votre parcours professionnel :** Faire réexaminer une appréciation professionnelle ou un compte rendu d'entretien qui manquerait d'équité et d'objectivité ;*
- ***Vos droits et vos conditions d'exercice :** Recourir contre certaines décisions individuelles concernant notamment le télétravail, le temps partiel, la formation ou la disponibilité ;*
- ***Les décisions qui affectent votre carrière :** Être accompagné et défendu dans les procédures susceptibles d'affecter votre parcours, notamment en cas de licenciement pour insuffisance professionnelle ou de refus de titularisation ;*
- ***Les procédures disciplinaires :** Bénéficier des garanties attachées aux droits de la défense lorsque la CAP siège en conseil de discipline.*

Pourquoi voter ?

- *Pour désigner l'organisation syndicale qui pourra vous défendre face à une décision qui affecte vos droits ou votre carrière ;*
- *Pour défendre une gestion des carrières fondée sur l'équité, la transparence et la reconnaissance des compétences.*

Attention : scrutin à un seul tour | en ligne uniquement



SYNDICAT CFTC | www.syndicat-cftc.fr | 01.43.47.84.70 | syndicat-cftc@paris.fr

VOTEZ CFTC !
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

Élection CAP A

CADRES A
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

En vous exprimant, vous contribuez à donner du poids à un dialogue social démocratique où le collectif peut soutenir la pérennité du service public.

Du 3 au 10 décembre, vous êtes appelés à voter pour les CST central et de direction, mais aussi pour une commission administrative paritaire (CAP) qui vous ressemble et qui saura accompagner chaque situation individuelle avec justice et équité.

Votre voix est déterminante : ne laissez personne décider à votre place, votez !

POUR UNE AUTRE REPRÉSENTATIVITÉ, VOTEZ !

1. *Alain ARHUIS*
2. *François-Régis BRÉAUTÉ*
3. *Anne-Marie KEITA*
4. *Christophe DUPUCH*
5. *Catherine GILBERT*
6. *Aurélia FILIORD*
7. *Julie CHAGNON*
8. *Philippe JACOB*
9. *Karina PREVOST*
10. *Corinne TEYSSEDOU*
11. *Jim BONHOMME*
12. *Amina HOUCHAM*
13. *Blandine DEPOUTOT*
14. *Nathalie BRACHET*
15. *Eurielle DUBLANC SOUBIGOU*
16. *Marie-Grâce GONCALVES*

NOS ENGAGEMENTS 2026-2030

- ***Être à votre écoute**, vous aider et vous conseiller ;*
- ***Vous défendre avec sérieux**, équité et indépendance ;*
- ***Vous informer des procédures**, des avis de la CAP et de leurs conséquences ;*
- ***Veiller à l'équité des décisions**, attentifs à ce que les situations comparables soient examinées avec les mêmes exigences de justice et de transparence.*

VOUS ÉCOUTER • VOUS DÉFENDRE • VOUS INFORMER

LA CFTC À VOS CÔTÉS



SYNDICAT CFTC | www.syndicat-cftc.fr | 01.43.47.84.70 | syndicat-cftc@paris.fr